



Secrétariat

4 juillet 2017
Français
Original : anglais

Circulaire du Secrétaire général

Destinataires : Les fonctionnaires

Objet : **Désignation des agents certificateurs, des agents ordonnateurs et des signataires autorisés pour les opérations bancaires**

1. La présente circulaire a pour objet d'informer les fonctionnaires que, conformément aux articles 2.4, 2.5, 2.6 et 2.7 des Règles de gestion financière de l'Autorité internationale des fonds marins ([ISBA/ST/SGB/2008/02](#)), le Secrétaire général désigne les personnes suivantes pour remplir les fonctions d'agent certificateur, d'agent ordonnateur et de signataire autorisé pour les opérations bancaires :

Agents certificateurs (reconduits dans leurs fonctions)

Chapi Mwango
Nkechi Onyedim
Stefan Bräger
Michelle Bond
Lilian Valles Carrillo

Agents ordonnateurs

Ghislain Maertens (sommes comprises entre 20 000 à 40 000 dollars, reconduit dans ses fonctions)
Zorana Maltar (sommes inférieures ou égales à 19 999 dollars)
Gwénaëlle Le Gurun (sommes inférieures ou égales à 19 999 dollars)

Signataires autorisés pour les opérations bancaires (reconduits dans leurs fonctions)

Le Secrétaire général
Pratima Jauhari
Anna Elaise
Michelle Bond
Christine Griffiths

2. Les personnes susnommées exerceront leurs fonctions à compter du 10 juillet 2017 et jusqu'à nouvel ordre.

3. La circulaire [ISBA/ST/IC/2017/04](#) datée du 12 janvier 2017 est annulée.

Le Secrétaire général
(Signé) Michael Lodge

